
**LIVRET DE L'ANIMATEUR
PERISCOLAIRE**



Livret de l'animateur

Etablissement : Mairie de Savigneux, Place du 8 mai, 42600 Savigneux.

2 lieux d'accueil périscolaire :

- Une structure d'accueil au sein de l'école primaire
- Une structure d'accueil au sein de l'école maternelle

Bienvenue dans l'équipe d'animation ! Ce livret a pour objectif de guider les animateurs périscolaires. Vous y trouverez, la réglementation, les outils communs, les responsabilités et les pratiques qui permettront un bon fonctionnement des temps périscolaires de Savigneux.

1/ Le périscolaire : A quoi ça sert ?

Un accueil périscolaire est un temps d'accueil non obligatoire, de proximité et de qualité, en lien avec l'école, favorisant la construction et l'épanouissement des enfants. Il permet aux familles la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle, en accueillant les enfants régulièrement ou occasionnellement, le matin, le midi et/ou le soir. Lieu de vie collectif, à caractère ludique et éducatif, les temps périscolaires sont destinés à l'éveil des enfants, au développement de leur autonomie, à l'apprentissage du respect des règles de la vie collective, des personnes, des biens et de l'hygiène.

Pour répondre aux besoins des familles, la commune de Savigneux organise cet accueil à la carte pour tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et à l'école primaire de Savigneux.

Cet accueil de loisirs est soumis à la réglementation du ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse.

★ L'animation en périscolaire

Les animateurs et animatrices garantissent la continuité éducative du service public de l'éducation et permettent à l'enfant une continuité pédagogique dans sa vie à l'école. L'animateur périscolaire agit dans un cadre permettant la mise en œuvre des objectifs suivants :

- Assurer la sécurité physique et affective des enfants scolarisés ;
- Proposer des animations adaptées à l'âge et aux besoins des enfants ;
- Accompagner les enfants dans leur journée ;
- Le travail en équipe avec tous les acteurs professionnels avec bienveillance et professionnalisme ;
- Assurer le respect du règlement intérieur ;
- Gérer les conflits de manière éducative ;
- Mettre en œuvre des valeurs du Projet Educatif de Territoire (PEDT).

★ **Le Cadre règlementaire :**

Taux d'encadrement avec PEDT :

- 1 animateur pour 14 mineurs âgés de moins de 6 ans,
- 1 animateur pour 18 mineurs âgés de plus de 6 ans.
- Références : Décret n° 2016-1051 du 1 Août 2016 relatif au Projet Educatif Territorial
- Responsabilité : L'animateur est garant de la sécurité des enfants durant les temps où il en a la charge

★ **Journée type aux écoles de Savigneux :**

Ecole Maternelle :

- 7h30-8h20 : Temps Périscolaire du matin
- 8h20-8h40 : Ouverture du portail
- 8h40-11h20 : Temps Scolaire
- 11h20-11h30 : Ouverture du portail
- 11h30-13h20 : Périscolaire du midi -Cantine-Repas à la Maison
- 13h20-13h30 : Ouverture Portail- Retour en classe
- 13h30-16h20 : Temps Scolaire
- 16h20-16h30 : Ouverture portail- retour à la maison
- 16h30-18h15 : Périscolaire du soir

Ecole Elémentaire :

- 7h30-8h20 : Temps Périscolaire du matin
- 8h20-8h30 : Ouverture du portail
- 8h30-11h30 : Temps Scolaire
- 11h30 : Ouverture du portail
- 11h30-13h20 : Périscolaire du midi -Cantine-Repas à la Maison
- 13h20-13h30 : Ouverture Portail- Retour en classe
- 13h30-16h30 : Temps Scolaire
- 16h30 : Ouverture portail- retour à la maison
- 16h30-18h15 : Périscolaire du soir

2/ Jouer, ça veut dire quoi ?

Laisser jouer :

L'animateur est en retrait et observe son public en jeu dans un lieu adapté et adaptable. Il reste disponible en cas de sollicitations ou de problématiques. Le jeu libre désigne les moments où les enfants ont une totale liberté de jouer comme ils le souhaitent.

Laisser l'enfant être le maître du jeu, regarder, comprendre, écouter, observer ce que les enfants vivent, être responsable de la sécurité durant le jeu.

Jouer avec :

S'investir dans le jeu proposé par l'enfant. L'animateur entre dans le jeu et devient un joueur ou une joueuse à part entière, à égalité avec l'enfant. Proposer à tous les enfants de participer, être motivé, veiller à la sécurité des enfants.

Faire Jouer :

L'animateur propose et anime l'ensemble du jeu.

- Explication et direction des dispositifs (et éventuellement, préparation de la séance en amont) ;
- Animer la séance (impulser et entretenir les dynamiques ; être présent au groupe et disponible à chacun) ;
- Exemple : activité sportive, manuelle, grand jeu...

Donner à Jouer :

L'animateur propose des jeux et lui permet de jouer en autonomie.

- Créer des espaces aménagés pour les enfants
- Être force de proposition (n'intervenir qu'en cas de sollicitations ou de comportements problématiques).

3/ Méthodologie d'animation

Une animation réussie :

- A un objectif clair, structuré et avec une progression logique
- Est adaptée à l'âge et aux besoins des enfants (développement, fatigue, intérêts)
- Est préparée
- Est faite en toute sécurité
- Est participative et inclusive
- Se termine par un retour au calme

Un super Animateur c'est quoi ?

- Connaître le prénom des enfants et faire attention à leur bien-être.
- Avoir une attitude exemplaire et positive, une posture professionnelle rassurante.
- Prendre en compte la réglementation.
- Crier uniquement en cas d'urgence.
- Proposer des activités variées sur des thèmes en lien avec l'actualité.
- Faire grandir l'enfant, le rendre autonome.
- Les petits bobos, tu les soignes et dans le cahier de liaison tu les notes.
- Les conflits tu gères, et tu délègues si besoin.
- Les enfants tu les accompagnes et tu valorises les initiatives.
- Avec l'équipe, tu partages tes idées, tes difficultés et tes facilités.
- Savoir prendre soin des autres et de soi.

4/ Zoom sur

✓ ... Les besoins de l'enfant :



J'exprime un besoin.

CALINOS - Matériel des séances d'oral - Unité 1 - Séance 5 © Stock



✓ ... Le Périscolaire du matin :

Le matin, 7h30-8h20, on fait quoi ?...

Le matin, c'est un temps calme pour une mise en route en douceur. Les animateurs accueillent de façon individualisée chaque enfant. Les espaces sont aménagés pour que chacun puisse suivre son propre rythme de réveil (coin livres, espace ateliers, constructions, dessins, espace imitation, jeux de société).

- Installation par les animateurs : ouverture des volets, mise en route des outils professionnels, mise en place des jeux/Ateliers, appels téléphoniques, affichages des inscriptions périscolaire dans les classes.
- Accueil des enfants, échanges avec les familles, prise des informations à transmettre aux enseignants, rajout/suppression d'inscription de temps périscolaire du jour, rangement des activités avec les enfants, passage aux toilettes pour les plus jeunes, répartition des enfants dans leur classe de maternelle/primaire.

✓ ... Le Périscolaire du midi :

Le midi, 11h30-13h20, on fait quoi ?

La pause méridienne est un temps d'accueil qui se compose de la prise du repas et d'un temps de garderie (11h30/12h00 et 12h/12h30). Cet accueil périscolaire peut se faire jusqu'à 12h30 pour les familles qui souhaitent venir récupérer leurs enfants et manger à la maison.

Le temps de restauration englobe le temps du repas et l'animation de 11h30 à 13h20.

Les salles de restauration sont préparées le matin par les référentes des restaurants scolaires maternelle et primaire. Elles réceptionnent les commandes du prestataire, contrôlent, mettent en chauffe, préparent...

Le temps périscolaire de la cantine permet dans un premier temps à l'enfant de se restaurer et de subvenir à ses besoins primaires. Ce temps est également un temps de relâchement entre deux temps scolaires. Les animateurs veillent à ce que tous les enfants mangent à leur faim et à leur rythme, dans le respect de chacun (partage, rencontre, joue, se repose, selon ses besoins).

Les façons de jouer du midi : Laisser jouer ; Jouer avec ; Faire jouer ; Donner à jouer.

En primaire, un libre-service a été mis en place. Les enfants se servent eux-mêmes pour tout ce qui concerne l'entrée, le produit laitier et le dessert. Pour le plat chaud, ils viennent avec leur assiette pour être servis et retournent à leur place. A la fin du repas, ils débarrassent leur plateau sur la table de tri. Les élèves mangent par niveau selon un planning prédéfini. Les CP mangent toujours en premier. Pendant qu'une classe mange, des activités comme la Ludi-malle* sont proposées aux enfants pour patienter.

Une fois que toutes les classes ont mangé, des activités sont proposées aux enfants : jeux collectifs ou activités sportives à la salle polyvalente, jeux de cours, théâtre, activités manuelles, micro-folie à la médiathèque. Un planning est mis en place par niveau. Les enfants s'inscrivent pour pouvoir participer.

*La ludi-malle est constituée de pleins d'objets recyclés (casseroles, téléphones...) pour laisser libre cours à l'imagination des enfants.

13h30-16h15 : Ménage et vaisselle de la cuisine et de la salle de restauration.

L'école maternelle possède son propre restaurant scolaire et nécessite de pratiquer deux services pour le confort des enfants et des animateurs.

Le premier a lieu de 11h30 à 12h15 pour les PS et une partie des MS. Lors de leur arrivée, l'entrée est déjà dans leur assiette afin de remplir les petits estomacs affamés. La suite du repas est ensuite servie à l'assiette. Les animateurs sont présents pour aider, couper, servir, inviter à goûter.

Ensuite, ils vont se défouler un peu dehors, puis le temps du retour au calme est enclenché. Des rituels pour favoriser l'endormissement de la sieste sont pratiqués par les équipes pour les enfants (histoires, musiques douces, yoga ...)

Le deuxième service a lieu à 12h30 pour le reste des MS et des GS. De 11h30 à 12h15, des animations sont proposées à ce groupe d'enfants en attente du repas. Comme pour le premier service, l'entrée est servie quand ils arrivent.

Un système de « semi-self » est mis en place pour le plat chaud et le reste du repas. Ils se déplacent avec leur assiette vers les chariots des adultes pour demander leur plat et retournent s'asseoir pour manger. Le but est de les accompagner vers l'autonomie en vue de la pratique du self en primaire. Nous écoutons leur demande selon leur goût, mais mettons toujours une petite quantité de l'aliment non souhaité pour qu'ils puissent goûter et éventuellement l'aimer finalement ! Dans le but de responsabiliser les enfants, des responsables pichets sont mis en place. Les enfants ramassent les serviettes. Les grands viennent débarrasser leurs verres, assiettes, couverts. A la fin du service, nous accompagnons les enfants à l'école afin d'effectuer le passage aux toilettes, faire un retour au calme avant de retourner dans les classes.

13h30-15h00 : Ménage et vaisselle de la cuisine et de la salle de restauration.

✓ ... Le Périscolaire du soir :

Le soir, 16h30-18h15, on fait quoi ?

Le périscolaire du soir permet de se détendre après la classe. C'est une transition avant de rentrer à la maison. Ce temps répond aux besoins primaires (grâce au goûter) et permet à l'enfant de finir tranquillement sa journée. Des activités sont proposées aux enfants qui le veulent (activités manuelles guidées, grands jeux, jeux coopératifs, ateliers sportifs...) et des ateliers/coins sont mis en place pour les autres : coin lecture, dessin, jeux de société... Il est également possible, pour les enfants qui le souhaitent, de faire leurs devoirs dans un espace calme.

Ce temps peut être long pour certain, il est important d'accueillir l'enfant dans les meilleures conditions jusqu'à son départ.

16h30/16h45 : Goûter, service des enfants, échange.

16h45/18h15 : Jeux et activités.

Des animations périscolaires sont proposées par périodes sur inscriptions aux enfants des deux écoles. Les activités sont les suivantes : pâtisserie, stop motion, éveil, GRS. Les enfants s'engagent sur une période allant de vacances à vacances à participer à cette activité.

Pour les enfants non-inscrits sur ces activités, la garderie libre reste en place. Un animateur peut proposer une activité tandis que l'autre joue aux jeux avec des enfants. Des animations à thème peuvent être mises en place.

5/ Outils organisationnels

- L'animateur dispose d'une tablette avec un accès au portail famille. Celle-ci lui permet de pointer les absents et les présents des différents temps périscolaires. On y retrouve également les coordonnées des enfants et des familles en cas de besoin, les personnes habilitées à récupérer les enfants, les recommandations (PAI, régimes alimentaires...).
- Un ordinateur est accessible sur place pour chercher des activités/animations et les imprimer.
- Un cahier de suivi/ infirmerie : L'animateur laisse une trace des bobos, des soins, des conflits rencontrés avec l'enfant. Lors d'un bobo, on apporte des soins cohérents que l'on consigne sur le cahier de l'infirmerie. Cette étape est obligatoire, même pour le plus petit des bobos.
- Des coupons préremplis de change en maternelle en cas de pipi/caca.
- Des formulaires à faire remplir lorsqu'un parent vient récupérer un enfant malade ou pour un rendez-vous sur le temps périscolaire.

6/ Situations particulières :

- **Accidents** : Suivi sanitaire des enfants. Lorsque les enfants jouent, il arrive qu'ils se fassent mal. Il est important de prendre en compte leurs sentiments et leurs besoins à ce moment-là. Le tout, dans le plus grand calme, afin d'apaiser l'enfant et de le rassurer. Pendant tous les temps de jeu, il est important d'avoir un œil sur les enfants et de ne pas leur tourner le dos ou être distrait par autre chose (portable, discussions personnelles...). Le mieux, c'est encore d'être en train de jouer avec eux pour être le plus réactif possible ! En cas d'accidents grave, on alerte les services concernés (Samu/Pompiers, familles, Responsable enfance-jeunesse et enseignants).
- **Prise de médicaments** : La prise de médicaments sans ordonnance est interdite **SAUF** s'il existe un PAI (Projet d'Accueil Individualisé). Le PAI concerne les enfants atteints d'une maladie chronique et/ou d'allergies. Les trousse de médicaments et protocoles à suivre se trouvent dans les classes des enfants concernés ainsi qu'au restaurant scolaire.

L'article 13 du règlement intérieur indique que tout médicament peut être donné à un enfant selon les conditions suivantes :

- Le médicament sera dans son emballage d'origine avec sa notice et noté au nom de l'enfant. Il devra être remis en main propre à un animateur.
- Il sera accompagné de son ordonnance valide indiquant le nom de l'enfant, le nom du médicament à administrer, la posologie, la durée du traitement.
- **UN PIPI, UN CACA !** Il arrive parfois aux enfants d'oublier d'aller aux toilettes, ou de ne pas s'en rendre compte. Attention de ne pas faire culpabiliser l'enfant ou de parler d'accident (accident = gravité). C'est un oubli, ça peut arriver peu importe l'âge de l'enfant. Des changes sont à disposition des équipes maternelle et primaire. Mettre ensuite les vêtements **rincés** dans un petit sachet et en informer la famille. En maternelle, un coupon est rempli avec les vêtements mis à disposition pour que la famille les rende.
- **Conflits** : Certains comportements sont non-négociables, afin de garantir la sécurité morale et affective de chacun. Ces comportements doivent être rapportés rapidement et signalés à la responsable enfance-jeunesse qui elle, prendra la décision de contacter les familles si besoin.

Les insultes envers les enfants et adultes sont interdites. Les moqueries et comportements discriminants sont interdits. Tout comportement perturbant le déroulement du périscolaire est sanctionnable. Les violences physiques sont interdites. Les animateurs s'engagent à toujours noter dans le cahier de suivi les propos de l'enfant et les différentes versions ainsi que l'adulte en charge du conflit.

Le règlement intérieur périscolaire précise que le non-respect des règles de vie, pourra en fonction de sa gravité et/ou de sa répétition faire l'objet de l'une ou de l'autre des sanctions classées ci-après par ordre d'importance :

- Observation orale : avertissement, simple explication de l'animateur à l'enfant et demande de réajustement de son comportement.
- Au bout de trois avertissements, un (ou des) courrier(s) d'information aux parents.
- Si renouvellement du mauvais comportement, convocation des parents et de l'enfant par l'adjoint aux affaires scolaires, voire Madame le Maire.
- Une exclusion temporaire ou définitive peut alors être prononcée en fonction de la gravité des faits.

A la demande des parents ou des animateurs, une rencontre pourra être organisée avec l'animateur concerné, la responsable enfance-jeunesse et l'adjoint aux affaires scolaires et le parent.

7/ Les règles de vie périscolaire données aux enfants par les animateurs

- Le respect des personnes : il n'insulte pas ; il ne frappe pas ; il n'embête pas ses camarades ; il respecte les consignes données par les adultes etc...
- Pendant les repas : il rentre tranquillement sans courir ; il se lave les mains avant le repas ; il respecte la nourriture ; il respecte le mobilier ; il respecte les équipes ; il range sa chaise ; il sort tranquillement de la cantine sans courir ni crier.
- Le matériel et les lieux : il respecte le matériel ; après chaque jeu utilisé il range ; il respecte les lieux qui l'accueillent.
- Aux toilettes, il respecte la propreté de ce lieu et le travail du personnel d'entretien des locaux.
- La sécurité : il ne court pas dans les locaux.
- Pendant un trajet, il respecte les consignes de sécurité ; il reste à coté de ses camarades, il ne bouscule pas ses camarades. En primaire, lors des déplacements à la salle polyvalente sur le temps de pause méridienne, les enfants sont munis d'un bracelet jaune pour pouvoir les compter plus facilement.

À tout moment, l'enfant doit être poli, respecter les adultes, ses camarades, l'environnement et le matériel. Il respecte les consignes données par l'adulte.

En périscolaire, on parle de sanctions et non de punitions. Une sanction est la conséquence prévue à l'avance d'un non-respect d'une règle explicitement formulée et reconnue. On « sanctionne » un comportement. Il existe donc une échelle de sanctions et le but pour l'enfant n'est pas de grimper le plus haut !

8/ Le matériel et les jeux

Le matériel ludique :

On retrouve dans les salles de périscolaire, des placards de rangement du matériel pour les activités. On peut y trouver du matériel pour les activités créatives de toute sorte (peinture, perle, feuilles, plumes, etc.), des livres d'idées d'activités, du matériel de récupération (bouchons, bouteilles, laines, tissus, etc.) Des jeux de sociétés, jouets d'imitations, de constructions....
... N'hésite surtout pas à t'y plonger pour découvrir plein de possibilités !

Le matériel sportif :

Nous avons également du matériel à disposition pour la mise en place d'activités sportives : ballons, plots, cordes, vélos, trottinettes, échasses, panier de basket, tables de tennis de table et des filets pour jouer en intérieur, ballons de kin-ball, une salle de motricité en maternelle.

Une ludimalle :

La Ludimalle doit être constituée par les équipes d'animation et doit se composer d'objets ludiques répondant à un cahier des charges précis :

- Des jouets manufacturés spécifiques
- Des objets de récupération
- D'une réflexion professionnelle sur plusieurs aspects : le choix du matériel, l'organisation spatiale de la cour, le fonctionnement au quotidien et la posture et le rôle de l'animateur.

Ce dispositif a pour objectif d'améliorer les temps récréatifs en proposant aux enfants, par le biais de cette malle, **de détourner un objet, inventer, créer, imiter et imaginer**. Le jeu libre développé répond également à un besoin de mieux appréhender avec les enfants des situations d'ennui, de tension ou gênes relationnelles vécues par eux dans la cour. Les enfants choisissent librement leurs supports de jeu.

Outils :

Retrouve pleine d'idées d'activités manuelles, sportives, collaboratives sur **Pinterest.fr**

Tu peux également consulter le site **Jesuisanimateur.fr**

9/ Travailler en équipe

Le travail en équipe est une compétence essentielle dans le domaine de l'animation périscolaire. Les animateurs ne travaillent pas seuls : ils font partie d'un collectif qui partage un même objectif : accompagner les enfants dans leur développement, leur bien-être et leur épanouissement en dehors du temps scolaire.

Travailler en équipe signifie avant tout communiquer et échanger. Les animateurs doivent partager leurs idées, écouter celles des autres, et mettre en commun leurs compétences pour construire des activités cohérentes adaptées à l'âge et aux besoins des enfants en lien avec le projet pédagogique.

C'est aussi se coordonner et se soutenir. Chaque animateur a un rôle à jouer. Encadrer un groupe, préparer du matériel, proposer des animations...La réussite des temps périscolaires repose sur une répartition claire et une entraide constante, notamment en cas d'imprévu. Il doit pouvoir compter sur les autres et savoir déléguer en cas de besoin.

Le travail en équipe favorise également la cohérence éducative. En adoptant des règles et des attitudes communes, les animateurs offrent un cadre sécurisant. Cela permet une continuité entre les différents temps de la journée et d'assurer une atmosphère bienveillante et sécurisante.

Enfin, travailler en équipe, c'est apprendre des autres. Chaque animateur apporte sa personnalité, son expérience et sa créativité. L'échange et la collaboration enrichissent les pratiques et permettent des animations variées et de qualités.

La participation à des événements organisés par l'école et le sou des écoles (comme la fête de l'école) ou par la collectivité (comme le carnaval) est proposée chaque année. Ces animations permettent de travailler en collaboration afin de renforcer le lien entre les équipes. Des animations communes se mettent également en place avec des gouters ou des repas partagés comme lors des fêtes de fin d'année.

Le travail en équipe est indispensable pour garantir un accueil sécurisé, éducatif et épanouissant pour tous.

Annexe 1 :

Les informations utiles

Mairie de Savigneux

Place du 8 mai
42600 Savigneux
04 77 96 79 79
mairie@savigneux.fr

mairie@savigneux.fr

Ecole Maternelle

Rue Bayard
42600 Savigneux
04 77 96 79 60

ce.0421528h@ac-lyon.fr

Ecole Primaire Paul Fileyssant

Rue Bayard
42600 Savigneux
04 77 96 79 61

ce.0421770w@ac-lyon.fr

• **Responsable Enfance-Jeunesse et Culture :**

Aurélie Bardet, 06 07 43 44 47 - 04 77 96 79 71 abardet@savigneux.fr

Mais aussi...

- Samu : 15
 - Police Secours : 17
 - Pompiers : 18 Urgences (numéro unique) : 112
 - Enfance maltraitée : 119
 - Harcèlement réseaux sociaux : 3020
 - Harcèlement école : 3018

Annexe 2 :

Trombinoscope des équipes périscolaires

Responsable Enfance Jeunesse et Culture

Aurélie Bardet



Référente restauration scolaire primaire

Chrystèle Micard



Référente restauration scolaire maternelle

Nathalie Ferreira



ATSEM école maternelle

Sylvie Courat



Pascale Caserta



Laurence Ardaillon



Fanny Duvert



Ophélie Carvalho



Animateurs périscolaires

Alexandre Rouchon



Lucie Daurelle



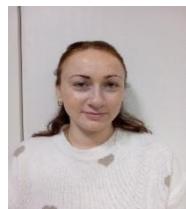
Bérangère Marongin



Gabriel Fernandez-Abascal



Sonia Thivel



Nathalie Ferreira

